



Bulletin de la **DOCUMENTATION** **ÉCOLOGIQUE VOIRONNAISE** pour **L'HISTOIRE DE L'ENVIRONNEMENT** **ET L'ÉCOLOGIE DANS LE MONDE**

Editorial : L'écologie et l'environnement, c'est comme un énorme éléphant vert posé au milieu des élections. Il est là, il existe mais personne ne veut le voir. Il pose de graves problèmes, propose des solutions et certains petits malins vont les reprendre mais à leur bénéfice. J'ai failli décider d'arrêter ce bulletin car j' avais mis à cette date une échéance. Il y a très longtemps, j'ai voté Lalonde (d'ailleurs du bout des lèvres) en 1981, puis Waechter en 1988, puis Voynet en 1995, puis Mamère en 2002, puis re-Voynet en 2007, puis Joly en 2012 et enfin Hamon (sans grand enthousiasme) en 2017. Beaucoup d'énergie, d'investissement et toujours le même résultat. Les années passent, les jeunes ne suivent pas trop et les problèmes vont s'accumuler : climat et comme biodiversité. Ce bulletin a été créé pour narrer l'histoire des abeilles décimées par les pesticides, l'histoire insoluble des COPs et du climat, les «sauveurs » type Hulot ou Macron qui se cassent ou se casseront aussi les dents dessus, enfin le nucléaire qui revient nous rappeler qu'il est toujours une menace, l'épée de Damoclès au-dessus de nous. Finalement, l'Histoire continue et ce bulletin aussi. Quand Fessenheim sera fini, je vous raconte mieux : L'EPR, la centrale nucléaire préférée de Macron et de Marine qui cherche à fonctionner mais...

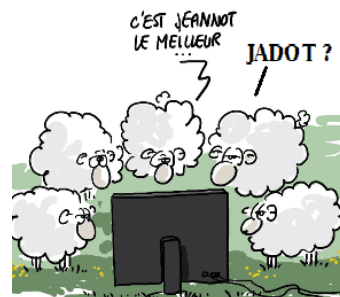
Sommaire : page 2 - Abeilles (suite)

page 3 - Effet de serre (suite)

page 4 - Nicolas Hulot (suite)

page 5 – Centrale nucléaire de Fessenheim (suite)

page 6 – Après le premier tour des élections présidentielles



Documentation Ecologique Voironnaise
32-34 rue Vaucanson Rez-de-chaussée
38500 VOIRON

Les visites se font sur rendez-vous
utiliser le mail
gaby.rajon@gmail.com



ABEILLES 5 - abeilles et humains même combat (suite)



22 février 2019..... La plus grosse abeille du monde retrouvée en Indonésie : Toute noire, de la taille d'un pouce humain, l'abeille de Wallace, la plus grande du monde, n'avait pas été aperçue depuis des décennies: des chercheurs ont annoncé récemment l'avoir finalement retrouvée sur une île reculée d'Indonésie. Cette «megachile pluto » dont la femelle peut atteindre près de 4 cm de long et plus de 6 cm d'envergure, soit quatre fois plus grande que l'abeille à miel, avait été découverte par le Britannique Alfred Russel Wallace en 1858. Plus d'un siècle plus tard, en 1981, elle avait été redécouverte sur trois îles des Moluques du Nord par un entomologiste. De précédentes expéditions dans la région n'avaient pas permis de la repérer.

13 mars 2019..... Clothianidine : le Parlement européen refuse de sacrifier les abeilles sur l'autel du CETA. Les eurodéputés disent non au premier cas concret issu de l'accord de libre-échange signé avec le Canada. Le Parlement européen a rejeté aujourd'hui à une large majorité le projet de la Commission européenne qui prévoyait d'augmenter les limites maxi-

males de résidus de plusieurs néonicotinoïdes dont la clothianidine et l'haloxyfop-R, respectivement insecticide tueur d'abeilles et herbicide toxique pour la santé humaine. Les eurodéputés socialistes et radicaux s'en félicitent. Pour Eric Andrieu, Président de la Commission Pesticides du Parlement européen (PEST) : «Nous n'acceptons pas de sacrifier nos abeilles et notre biodiversité et la santé de nos concitoyens sur l'autel du libre-échange. » Avant de souligner « un vote historique ». «Ce texte est le premier cas d'école concret issu du CETA auquel nous nous sommes tant opposés : il s'agit de permettre l'importation de pommes de terre depuis le Canada qui contiennent des résidus dans des quantités supérieures aux normes autorisées par la réglementation européenne aujourd'hui en vigueur » explique-t-il. «Une fois de plus, l'exécutif européen se retrouve à vouloir abaisser ses normes sanitaires, afin de les faire coïncider avec les traités commerciaux qu'elle a signés. La Commission européenne ouvre notre marché intérieur à des produits de pays tiers traités à la clothianidine, alors que cette substance est interdite dans l'ensemble de l'UE depuis 2018. C'est totalement inacceptable ! » s'insurge Eric Andrieu. La clothianidine, substance présente notamment dans le poncho, est un néonicotinoïde tueur d'abeille : si nous l'interdisons en Europe pour protéger les abeilles, accepter des produits qui en contiennent revient à accepter de tuer les abeilles ailleurs. «Les abeilles n'ont ni religion ni nationalité. Elles sont notre bien commun à tous ! Nous dénonçons cette hypocrisie, d'autant plus que ces résidus peuvent être dangereux pour la santé des consommateurs, et qu'ils introduisent une concurrence déloyale entre producteurs canadiens et européens » ajoute l'eurodéputé membre de la commission de l'agriculture du Parlement européen. Enfin, cette proposition de la Commission européenne pose la question de la stratégie européenne en matière d'environnement et de climat. «Quelle est l'utilité d'aller chercher à l'autre bout de la planète des produits dont on dispose déjà ? » ajoute Éric Andrieu. Dans une seconde résolution, non contraignante cette fois, le Parlement demandait d'interdire plusieurs autres néonicotinoïdes dont le thiaclopride. «Plusieurs publications scientifiques récentes ont démontré que la substance active thiaclopride affecte le système immunitaire des abeilles. Quand on sait que les abeilles pollinisent 84 % des cultures européennes et 4 000 variétés de végétaux et que le taux de mortalité des abeilles atteint les 80% dans certaines régions d'Europe (...) faire preuve de laxisme quant à ces résidus toxiques est totalement irresponsable » conclut Éric Andrieu, vice-président des sociaux-démocrates européens. Les eurodéputés socialistes et radicaux regrettent que la droite n'ait pas soutenu l'adoption de cette résolution et défend la création d'un statut spécial pour les abeilles mellifères ainsi que l'interdiction totale de ces pesticides.

Avril 2019..... Les prédateurs des abeilles : 1) Le frelon asiatique est une race arrivée en France par le biais des transports routiers internationaux. Pour nourrir ses larves, le frelon asiatique capture des mouches, guêpes et des abeilles (essentiellement les espèces domestiquées). Pour les capturer, il se positionne en vol stationnaire à l'entrée d'une ruche ou sur leurs lieux de récolte. Il arrive très fréquemment qu'une attaque de frelons cause des pertes importantes à une ruche. Contrairement à l'Apis mellifera, sa cousine Apis cerana sait se défendre en l'entourant d'une masse compacte d'ouvrières qui, en vibrant des ailes, augmentent la température (45°C en 5 minutes) au sein de la boule jusqu'à ce [que le frelon meure d'hyperthermie. 2) Un danger majeur pour les abeilles et bien plus répandu dans le monde que les prédateurs naturels: l'empoisonnement par les pesticides. Certains produits de traitement que l'on utilise aussi bien chez soi en tant que particulier, que dans les champs, peuvent avoir des effets dévastateurs sur l'abeille. Ils peuvent perturber le système nerveux de l'abeille, en la tuant sur place, ou en l'empêchant de retourner à la ruche. Ils peuvent aussi se combiner à des phénomènes et maladies naturelles, et démultiplier les pertes dans les colonies. 3) Le Varroa (Varroa destructor) est un acarien parasite de l'abeille adulte ainsi que des larves et des nymphes. Il est originaire de l'Asie du Sud-Est, où il vit aux dépens de l'abeille asiatique (Apis cerana) qui résiste à ses attaques, contrairement à l'abeille domestique européenne Apis mellifera. Ce parasite provoque des pertes économiques importantes en apiculture et il est une des causes de la diminution du nombre d'abeilles. Ayant colonisé quasiment toutes les zones où Apis mellifera est présente, la varroase est désormais un problème d'ordre mondial. 4) Acthina Tumida ou le petit coléoptère de la ruche, est originaire de l'Afrique du Sud. Il est extrêmement invasif. Ses larves creusent des tunnels dans la cire de la ruche, se nourrissant de miel, pollen, œufs et larves. Quand elle est assez âgée, la larve sort de la ruche pour faire sa nymphose dans le sol. L'adulte, qui peut voler, part ensuite pour se reproduire et infester une autre niche. Il a été détecté en septembre 2014 dans le sud de l'Italie. L'adulte, de couleur marron foncé / noir, aime l'obscurité, la chaleur, l'humidité et l'absence de ventilation. Son lieu de prédilection: la ruche.

(suite au n°76)

EFFET DE SERRE

Ch 18 - CONFERENCE DE NAIROBI (KENYA) COP 12 (suite)

7 novembre 2006..... A l'occasion de la douzième conférence des Nations unies sur le climat qui se tient à Nairobi, l'organisation non-gouvernementale Wetlands rend publique les résultats d'une étude sur la contribution des tourbières au réchauffement climatique. Selon cette ONG, la dégradation de ces sols humides, caractérisés par l'accumulation de végétaux et connus pour leur capacité à stocker le carbone d'origine organique, contribue à alimenter l'effet de serre. Dans le monde, les tourbières stockeraient l'équivalent de 2000 milliards de dioxyde de carbone. Les principales raisons de ces émissions massives sont la surexploitation forestière, la reconversion de ces zones humides en terres vouées à la culture intensive et surtout les incendies allumés chaque année par les agriculteurs. L'ONG demande que les émissions de CO2 dues à la dégradation des zones humides soit prise en compte dans la stratégie de lutte contre le changement climatique. Wetlands suggère l'adoption de conventions internationales permettant au pays de restreindre leurs importations de biens issus de l'exploitation des zones humides, et, en contrepartie, de mettre en place des mécanismes de rétribution des populations participant à la préservation et à la conservation de ces puits naturels de carbone.

13 novembre 2006..... Le premier ministre, Dominique de Villepin, réunit un comité interministériel axé sur le développement durable et le renforcement du plan climat. Il annonce plusieurs mesures fiscales en faveur de l'environnement dont la création d'une taxe carbone, d'une taxe nuisances aériennes et diverses mesures remettant en vigueur le principe pollueur-payeur. Un effort budgétaire est consenti pour favoriser la rénovation énergétique des bâtiments anciens. Pour sensibiliser aux enjeux de l'écologie, le gouvernement augmente de 75 % les moyens affectés aux campagnes de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie. Dominique de Villepin demande à la ministre de l'écologie Nelly Olin de porter l'idée de la taxe carbone à Nairobi où elle doit se rendre le 14 novembre pour la fin de la conférence pour le climat.

13 novembre 2006..... Les organisations de défense de l'environnement dénoncent l'attitude de l'Union européenne (UE) lors de la conférence sur le climat à Nairobi. En effet, après avoir dénoncé avant cette conférence les conséquences dangereuses de l'augmentation de la température sur Terre et appelé à des sections ambitieuses pour en limiter les effets, l'UE s'est autoproclamée leader dans les négociations, mais ne se montre pas à la hauteur. Le WWF lui demande d'être en accord avec ses déclarations. Pour le réseau action climat (RAC), qui regroupe plusieurs organisations dont Greenpeace, l'UE échoue à parler d'un calendrier adéquat nécessaire pour assurer la continuité du protocole de Kyoto, alors qu'elle s'est publiquement engagée à des actions urgentes. En réponse à ces accusations, l'UE affirme faire de son mieux pour obtenir des avancées, tout en précisant que rien n'est garanti, car les négociations sont imprévisibles, selon la représentante de la présidence finlandaise de l'Union européenne.

17 novembre 2006..... Alors que la conférence des Nations unies sur le climat s'achève, deux études y sont présentées qui montrent que l'Afrique a tout à perdre au changement climatique et qu'elle manque de moyens pour y faire face. Le climat africain devrait devenir plus variable et connaître des événements météorologiques plus fréquents et plus graves. La décrue des précipitations, déjà observée au XXe siècle, devrait se poursuivre. La tendance dominante est au réchauffement et à une baisse des précipitations qui devrait aggraver l'accès à l'eau. Désertification, sécheresse pourraient se multiplier, l'agriculture, déjà fragile, qui représente 70% de l'activité africaine, devrait en souffrir. Les maladies, tel le choléra ou le paludisme, trouvent aussi un champ d'extension. Avec la montée des eaux océaniques, avec certaines catastrophes naturelles et les changements politiques, on a tout à craindre des concentrations humaines de réfugiés. Plus positivement, une voie est ouverte par les technologies douces (récupération des eaux de pluie, récupération de l'humidité de l'air) et utilisation des énergies nouvelles (solaire et éolienne).

17 novembre 2006..... La conférence des Nations Unies sur le changement climatique de Nairobi (Kénya) qui avait commencé le 6 novembre s'achève sur un succès mesuré. Les ministres des 180 pays représentés décident d'ouvrir la révision du protocole de Kyoto en 2008, en se fixant l'objectif de parvenir à un accord sur le dispositif qui lui succédera. Le protocole de Kyoto, qui engage les pays industrialisés à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 5% d'ici à 2012, se verra donc prolongé au-delà de cette date. Cette décision assure la pérennité des marchés qui se mettent en place pour limiter les émissions. Les entreprises et les Etats ne s'engageront sur ces marchés que s'ils sont assurés qu'ils seront durables. Les Etats-Unis ont affiché une attitude plus ouverte que précédemment, du fait que plusieurs de leurs Etats annoncent qu'ils vont mettre en place de tels marchés. Par ailleurs, la conférence de Nairobi renforce le fonds d'adaptation visant à aider les pays pauvres à faire face au changement climatique.

21 novembre 2006..... José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, et Nicolas Hulot se rencontrent et affichent leur volonté de faire progresser l'Europe de l'environnement. M. Hulot affirme sa foi en l'Europe pour lutter contre le réchauffement climatique, tandis que Barroso salue ses prises de position qu'il rapproche de celles de l'ancien vice-président américain Al Gore.

LE GIEC AU TRAVAIL...





5 octobre 2017..... À propos de la loi sur les hydrocarbures (dite loi Hulot) en discussion à l'Assemblée, EELV y trouve de bonnes intentions, mais elles sont menacées par la loi du marché. La position de Nicolas Hulot, ministre de l'écologie, est claire : Il faut sortir des hydrocarbures pour développer un autre projet de société, plus ouvert, plus écologique et plus social. Pourtant au sein de la majorité, les résistances sont dures et effectives. Et reculs notés par nombre d'associations sur le projet de loi sont réels et importants. Alors que le projet soutenu par Hulot présente de grandes avancées, rejetant la possibilité d'extraire sous quelque manière non conventionnelle que ce soit les gaz et huiles dits de schiste, alors que le projet de loi hydrocarbures établit l'interdiction de l'extraction de pétrole et charbon à l'horizon 2040, la riposte des lobbys pétroliers conduit à nombre de reculs, notamment sur le droit de suite. Pour les écologistes, l'article L 111–10, pose particulièrement problème et revient à vider le texte de son contenu, en instaurant

une exception au nom–renouvellement des permis d'exploitation selon les bénéfices des firmes. Cet article, en donnant à la loi du marché une prépondérance sur l'urgence écologique, établit le besoin de rentabilité comme supérieur à la nécessité de protéger l'environnement, qui est pourtant une obligation constitutionnelle. Cette exception, produit du lobbying des industries pétrolières, entre en conflit avec la volonté de Hulot de changer les choses de faire entrer la France dans une ère nouvelle, celle de l'indépendance et de la démocratie énergétique, loin de la dépendance au pétrole. EELV rappelle que c'est maintenant aux parlementaire d'avoir le courage d'aller plus loin que ce que le gouvernement Macron–Philippe a choisi de leur laisser. La loi hydrocarbures doit retrouver son sens premier : il en va de l'avenir de la France et de sa crédibilité en matière de lutte contre le dérèglement climatique.

5 octobre 2017..... À EELV, les militants s'interrogent à propos des quatre élus écologistes au Sénat. Il apparaît que ces élus se retrouvent dans deux groupes différents dans cette assemblée (PCF et radical, c'est-à-dire CRC et RDSE). Tous les quatre étaient d'accord pour siéger ensemble si la création d'un groupes écologistes et divers gauche avait été possible. Le cas échéant, ils étaient d'accord pour siéger avec les sénateurs du PCF dans un groupe commun, mais ce sont ces derniers qui ont refusé. Ronan Dantec explique que la position des communistes, qui permet de douter de leur réelle volonté de rassemblement à terme, est assez incompréhensible puisqu'ils ont soutenu les écologistes dans certains départements. Mais le groupe communiste au Sénat est traditionnellement très productiviste. Il pense qu'ils ont anticipé le débat sur le nucléaire avec Hulot, où ils s'opposent à son avis très fortement à la fermeture des tranches nucléaires. La situation n'est pas la pire puisque les quatre députés se concerteront et auront plus le droit à la parole plus que s'ils étaient non inscrits.

10 octobre 2017..... Les députés adoptent largement le projet de loi de Nicolas Hulot, visant à interdire l'exploitation des hydrocarbures à l'horizon 2040. La loi est votée par une majorité de 316 voix contre 69. Le texte prévoit de ne plus délivrer de nouveau permis d'exploration d'hydrocarbures, liquides ou gazeux. Les concessions d'exploitation existants ne seront pas renouvelées au-delà de 2040. Le gouvernement a cependant dû faire des concessions. Par exemple, la production pourra se poursuivre au-delà de 2040 si l'industriel titulaire d'un permis n'est pas rentré dans ses frais par rapport aux recherches préalables.

11 octobre 2017..... Le ministre de l'écologie Nicolas Hulot est désormais directement sommé d'intervenir dans l'affaire de l'usine réputée toxique de Montreuil (la SNEM) trop proche d'une école et complètement délabrée. Une mère d'élève, qui fut sa collaboratrice à FNH, lui a écrit une lettre–pétition déjà signée par 33 000 personnes : «Ayant eu la chance de travailler plusieurs années avec toi au sein de ta fondation, J'ai toute confiance en toi sur ton engagement écologique et humain. Je sais que tu ne tergiverses pas avec la santé ». Dans un journal, la même maman inquiète réclame aussi au ministre un Grenelle des installations classées situées près des écoles ou d'habitations.

11 octobre 2017..... Après une discussion de trois heures en tête-à-tête avec le chef de l'État à l'Élysée, Nicolas Hulot apparaît satisfait de ce moment nécessaire d'ajustement, après cinq mois. Ils ont fait le point comme ils avaient rarement eu le temps de le faire avant. «Cela a permis de bien échelonner nos ambitions pour être sûr qu'il n'y ait pas de décalage » confie le ministre de la transition écologique et solidaire. Depuis la veille courait la rumeur d'un éventuel départ de l'écologiste du gouvernement. Les deux hommes devaient se voir, mais plusieurs rendez-vous avaient annulés à cause d'agendas trop chargés et de voyages. Le rendez-vous tombait néanmoins applique tant Hulot était malmené sur plusieurs dossiers, comme le traité de libre-échange entre l'UE et le Canada (CETA), le glyphosate ou les états généraux de l'alimentation. Le numéro trois du gouvernement est mis à l'épreuve : «c'est vrai, j'ai mes exigences, je les maintiens, mais c'est une situation que mes prédécesseurs ont connue » avance Nicolas Hulot. Peu enclin à l'affrontement direct, il préfère évoquer les convergences après cinq mois d'exercice ministériel. À l'Élysée comme à Matignon, on se montre soucieux de ménager l'impétrant, car c'est un atout pour le gouvernement, il travaille et se bat pour ses dossiers. «Je n'ai pas le sentiment qu'il y ait un malaise particulier en ce moment » témoigne ministre. L'ancienne ministre de l'écologie Ségolène Royal est plus nuancée. Elle admet volontiers que son successeur est en phase avec sa mission, « c'est quelqu'un qui a des convictions, je l'ai vu notamment dans le cadre de la préparation de la COP 21 » rappelle-t-elle. Mais elle dresse ensuite la liste des premiers renoncements de Hulot, elle le met En garde contre les pressions de la Commission européenne dans le dossier du glyphosate et elle regrette la signature du permis de recherche d'hydrocarbures au large de la Guyane. On dit que Hulot est sorti essoré de la discussion sur les hydrocarbures à l'Assemblée, et que c'est pour ça qu'il s'est fait excuser au séminaire gouvernemental du 8 octobre, il aurait eu un gros coup de fatigue. Hulot a mal digéré la préparation des États généraux de l'alimentation cet été. La façon dont le ministre de l'agriculture Stéphane Travert a pris les commandes de ce chantier avait profondément énervé son homologue à l'écologie. Il apparaît que Hulot et Travert ont des problèmes de communication.

FESSENHEIM**h7- Fermeture définitive de la production d'électricité**

Octobre 2020..... Le projet de "Technocentre" à Fessenheim. Le problème des déchets TFA (très faible activité radioactive). En France, la situation est claire : tout matériau issu d'une structure nucléaire et susceptible d'avoir été contaminé est considéré comme déchet nucléaire et doit être géré comme tel. Actuellement, les déchets TFA (ferrailles légères, plastiques, etc.) sont conditionnés dans des caissons métalliques ou de grands sacs en tissu plastifié. Certains déchets de grandes dimensions ne font l'objet d'aucun conditionnement (générateurs de vapeur, pressuriseurs) et l'ensemble est stocké au Cires (centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage de déchets nucléaires) à Morvilliers, avec une surveillance pour 800 ans. Ce centre, prévu pour recevoir 650 000 m³ de déchets TFA, pourrait être saturé dès 2028-2038. Selon l'inventaire national, le volume des déchets TFA qui pourrait résulter de l'exploitation et du démantèlement des installations nucléaires existantes, serait de l'ordre de 2 200 000 m³, hors sols pollués. Le démantèlement de l'usine d'enrichissement Georges Besse pourrait générer 140 000 tonnes de ferrailles TFA, celui de la centrale de Fessenheim de l'ordre de 8000 tonnes. La "solution" serait de revoir les seuils de libération : Pour Orano et EDF il n'est pas question de payer pour stocker ces ferrailles (coût de l'ordre de 500 euros par tonne), d'autant que la directive EURATOM de 2013 définit des "seuils de libération": en deçà d'une certaine activité, les États peuvent décider de "libérer" des matériaux TFA, c'est-à-dire de les remettre dans le circuit industriel commun. Autrement dit, de fabriquer des ustensiles de cuisine, des voitures avec des métaux issus de l'industrie nucléaire, sans aucune traçabilité ultérieure. Cette directive EURATOM ne s'impose pas aux États, c'est donc une imposture de prétendre qu'il ne s'agit que de suivre cette directive ! Pour faire simple, il s'agit de fondre les métaux classés TFA (dans des fours électriques à 1600°C, bonjour la consommation zéro, puis "d'écramer" les résidus les plus radioactifs (qui seront stockés au Cires), afin de réaliser des lingots qui, après un ultime contrôle, seront envoyés (vendus) dans l'industrie métallurgique. Sans plus de traçabilité ou d'information : qui achèterai une casserole estampillée "provenant de déchets nucléaires" ? Problèmes techniques, économiques, légaux... Le premier problème est d'ordre technique. Le contrôle ultime ne pourra se faire que sur échantillon dans les lingots, et dans ce cas, impossible de s'assurer qu'aucune inclusion plus radioactive ne restera. Aucune réponse de la part des exploitants à la remarque de l'IRSN... Le second problème est d'ordre économique. Comme l'a relevé l'ASN en juillet 2019, la rentabilité d'un tel centre n'est absolument pas assurée, et coûterait plus cher que le simple stockage des ferrailles activées. Le troisième problème est d'ordre légal. Dans l'état actuel de la réglementation, il est simplement impossible d'envisager de remettre dans l'espace public le moindre déchet nucléaire, quelle que soit son activité. Que ce soit l'ASN en 2008 ou la ministre Elisabeth Borne en janvier 2020, les critiques n'ont pas manqué contre ces projets aberrants. Mais soudain, en février 2020, voici que les mêmes estiment que les seuils de libération sont une bonne solution pour notre industrie nucléaire... Comprenez qui pourra... Le projet à Fessenheim → À priori, les TFA de Fessenheim consistent en : • 6 générateurs de vapeur usés (remplacés en 2002 et 2010), entreposés dans un bâtiment spécifique: 1 800 tonnes. • 6 générateurs de vapeur (actuels) qui en seront au stade TFA d'ici 2025 : 1 800 tonnes. • Les couvercles de cuve (500 tonnes) • Les peaux d'étanchéité (environ 300 tonnes). Le projet d'EDF (remanié à la demande de l'ASN) est simple: 1ère étape: les 6 générateurs de vapeur (GV) usés sont envoyés à CYCLIFE (Suède), une compagnie absorbée par EDF en 2010 et qui dispose, semble-t-il de l'expérience et des matériels adéquats. Afin de vérifier si le procédé est applicable. Le problème est que la loi française interdit toute exportation de déchets radioactifs. Qu'à cela ne tienne, en février 2020 le ministère de l'Écologie s'est engagé à octroyer à EDF une dérogation... 2ème étape: la construction (à partir de 2025-2030) d'un centre de retraitement en utilisant le bâtiment actuel de stockage des 6 GV usés. Le coût de cette installation est estimé à 300 millions d'euros et emploiera moins de 200 personnes. Et là aussi, le gouvernement promet de déroger à la loi pour permettre l'implantation et le fonctionnement d'un tel centre. Bien sûr, il faut à tout prix éviter un débat public sur la gestion des déchets TFA... Mais l'inquiétant, c'est que de l'aveu même d'EDF, un tel centre ne permettrait que de "libérer" environ 1000 tonnes de ferraille sur les 1800 tonnes des GV actuels. Et donc, pour de simples raisons économiques, il faudra bien que ce "technocentre" s'occupe aussi des GV et TFA des autres centrales nucléaires françaises et étrangères. Bonjour les transports routiers. Sauf que nos amis allemands ont déjà annoncé qu'ils n'étaient pas intéressés... Qu'à cela ne tienne, d'ici 2025 pas mal d'eau (radioactive ?) sera passée sous les ponts... Mentionnons encore qu'aujourd'hui, deux projets concurrents existent: celui d'Orano à Tricastin (Georges Besse), et celui d'EDF à Fessenheim. Bien sûr, compte tenu des volumes de TFA en jeu, celui de Tricastin pourrait sembler le plus abouti. Mais d'un autre côté, le gouvernement aurait un malin plaisir à "vendre" à l'Alsace un tel centre comme compensation à l'arrêt de la centrale de Fessenheim. Les élus locaux ne s'y sont pas trompés et soutiennent autant qu'ils le peuvent ce projet absurde et mortifère. Après tout, d'ici 2030, ils ne seront probablement plus aux affaires... Au-delà de toute considération technique ou économique, on peut penser que l'idée est une fois de plus de banaliser le nucléaire. Il est impossible de prévoir les effets de l'exposition due à des objets de la vie courante réalisés à partir de tels déchets, même de très faible activité (ustensiles de cuisine, mobiliers, moyens de transport). Et comme toujours plutôt que d'agir ouvertement, le gouvernement préfère œuvrer par dérogation plutôt que de risquer un débat, en se réfugiant derrière un futur toujours plus brumeux... Comme pour le reste du pays, l'Alsace n'en a pas fini avec le nucléaire... (suite au n°76)



Rappel : les bulletins DEV précédents sont consultables sur <https://voironnais.eelv>

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin, il suffit de le demander par retour de mail

APRES LE PREMIER TOUR DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Les résultats définitifs du premier tour de l'élection présidentielle ont livré leur verdict. Yannick Jadot ne réalise que 4,6% des suffrages et le second tour opposera Emmanuel Macron et Marine Le Pen. Malheureusement, absente des débats, l'écologie le sera également du 2nd tour. C'est une immense déception. Viendra le temps du bilan et de l'analyse de cette campagne et de cette incapacité à incarner l'alternance lors de cette élection. Ce temps viendra et nécessitera des échanges approfondis, sur la stratégie, l'organisation et le projet, pour tirer toutes les leçons de cet échec. Dans l'immédiat, la situation politique dans notre pays est critique : l'extrême droite et son projet de haine sont aux portes du pouvoir. Je n'ai pas à vous rappeler l'engagement historique des écologistes contre la haine de l'extrême droite. Écologie ou barbarie. C'est dans cet état d'esprit qu'en responsabilité, nous avons dimanche, avec Yannick Jadot, appelé à faire battre l'extrême droite. Si cela passe par utiliser le bulletin Macron, ce n'est pas de gaieté de cœur et ça ne vaut ni quitus, ni soutien. On pourra aussi s'abstenir, mais l'écologie c'est la République : nous voulons battre l'extrême droite parce qu'on aime la France, que nous sommes attachés à nos libertés, à l'égalité, à la fraternité. Ensuite, nous ne pouvons nous résoudre à un nouveau quinquennat d'inaction climatique et de massacre de la biodiversité. Donc nous continuerons de nous battre pour l'écologie. Si l'écologie est absente du second tour, elle sera bel et bien présente pour le 3e tour, les élections législatives, car il est hors de question de subir un nouveau quinquennat d'inaction climatique et de mépris par Macron. Mais les quolibets et les moqueries des macronistes, elles nous emmènent loin, comme l'a presque dit Gandhi (en parlant des Anglais) : «D'abord ils vous ignorent, ensuite ils vous raillent, puis ils vous combattent et enfin, vous gagnez !». Nous gagnerons un jour et il le vaut mieux pour nous tous, pour nos jeunes et pour la planète !

```

*****
** ELECTION PRESIDENTIELLE ***** PREMIER TOUR *** Date : 10 AVRIL 2022 ***
*****
*** INSCRITS : 48 747 914 * 100,00% *****
*** VOTANTS : 12 824 135 * 26,31% ***** FRANCE *****
*** ABSTENTIONS : 35 923 779 * 73,69% *****
*** BLANCS/NULS : 780 661 * *****
*** SUFF EXPRIMES : 35 143 118 * 72,09% *****
*****
** parti politique * nom ou liste * voix * % exprimé * % inscrit *rang* siège(s) *
*****
* EN MARCHÉ * MACRON * 9 785 576 * 27,84% * 20,07% * 1 * ad *
* RN (EX FN) * MARINE LE PEN * 8 136 369 * 23,15% * 16,69% * 2 * ad *
* INSOU MIS * MELANCHON * 7 714 949 * 21,95% * 15,83% * 3 * *
* EXTR DROITE * ZEMMOUR * 2 485 935 * 7,07% * 5,10% * 4 * *
* REPUBLICAINS (droite) * V. PECRESSE * 1 679 470 * 4,78% * 3,45% * 5 * *
* ECOLOGIE * JADOT * 1 628 337 * 4,63% * 3,34% * 6 * *
* DIVERS * LASSALLE * 1 101 690 * 3,13% * 2,26% * 7 * *
* PCF * ROUSSEL * 802 615 * 2,28% * 1,65% * 8 * *
* DLF (debout France) * DUPONT-AIGNAN * 725 356 * 2,06% * 1,49% * 9 * *
* PS * A. HIDALGO * 616 651 * 1,75% * 1,26% * 10 * *
* NPA * POUTOU * 268 984 * 0,77% * 0,55% * 11 * *
* LO * N. ARTHAUD * 197 184 * 0,56% * 0,40% * 12 * *
*****

```

